

Avocats associés

Jennifer Waldron
Béatrice Courtoy
Olivier Douxchamps¹
Benoit Pierart²
Benoît Lemal
Sophie Huart³
Pascal Leduc⁴
Martin Jaspar⁵
Olivier de Theux⁶
Isabelle Andoulsi
Audrey Despontin⁷
Nicolas Berthold
Audrey Surny⁸

Bruxelles, le 6 janvier 2026

Par mail

Of Counsels

Anne-Véronique Stainier⁹
Yannick Blanc

Avocats

Pierre Humbert
Pierre Brognez
Anne-Laure Philippe
John Beeckmans
Pamela Ayik
Estelle Deswysen
Romane Van Haverbeke
Louise Jacquet
Elinne Debroux

Madame, Monsieur,

Concerne : FAILLITE : CODIC INTERNATIONAL (BCE 0448.424.367)

Le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a prononcé par jugement du 5/12/2025 la faillite de la **SA CODIC INTERNATIONAL**.

J'ai été désignée en qualité de curateur.

Le jugement de faillite prévoit que je dépose le 1er procès-verbal de vérification des créances le 14 janvier 2026 dans le Registre Central de la Solvabilité (www.regsol.be).

Pour qu'il soit tenu compte de votre créance dès ce 1er procès-verbal, ou dans les procès-verbaux ultérieurs, il vous appartient de déposer, **le plus rapidement possible et en tous les cas dans l'année du jugement déclaratif de faillite** votre déclaration de créance sur la plateforme REGSOL, www.regsol.be.

Pour ce faire, vous devez créer un profil sur le site www.regsol.be avec un login et un mot de passe. Une fois connecté, vous devez rechercher la faillite par son nom ou son numéro BCE. Sur la page de la faillite, vous aurez la possibilité d'ajouter une déclaration de créance en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet.

Cette déclaration de créance doit être déposée **dans le bon dossier de faillite** (veuillez être attentifs au nom et au numéro d'entreprise de la société/de l'association concernée par votre créance) et doit être accompagnée de **tous les documents justificatifs** de votre créance (jugement, décompte, contrat, devis, factures, preuves du paiement d'un acompte, etc.).

Afin de préserver vos droits et vu l'urgence, si vous ne connaissez pas le montant final de votre créance, **vous pouvez introduire une créance à hauteur d'un euro provisionnel en attendant de pouvoir en établir le montant définitif.**



Chaussée de Waterloosesteenweg 880 - B-1000 Bruxelles / Brussel - Belgique / België
+32 2 379 00 50 +32 2 375 82 86 www.sybarius.net

Votre déclaration de créance doit être déposée exclusivement sur REGSOL et ne peut en aucun cas être adressée au curateur directement par mail ou par courrier. Autrement, il ne pourra pas être tenu compte de votre créance dans le cadre de la faillite.

Le droit d'agir en admission de la créance se prescrit par un an à dater du jugement déclaratif sauf clôture ou convocation à la reddition des comptes avant l'expiration de ce délai.

ATTENTION : si votre déclaration de créances est déposée dans le mauvais dossier sur REGSOL, elle ne sera pas prise en compte.

1. Si vous jouissez d'une sûreté personnelle pour votre créance, vous devez l'énoncer dans votre déclaration de créance ou, au plus tard, dans les six mois de la date du jugement déclaratif de faillite, sauf si la faillite est clôturée plutôt, et mentionner les nom, prénom et adresse de la personne physique qui, à titre gratuit, s'est constituée sûreté personnelle, faute de quoi cette personne est déchargée.

2. Toute revendication (demande de restitution de biens vous appartenant) doit être effectuée dans le délai prévu à l'article XX.194 du Code de droit économique, à savoir **avant le dépôt du 1^{er} procès-verbal de vérification des créances**. En l'espèce, les revendications devront être faites **avant le 14 janvier 2026**.

Comme pour les déclarations de créance, les revendications devront être accompagnées de toutes les pièces justificatives pertinentes attestant que vous êtes le propriétaire desdits biens. A défaut, la curatelle ne pourra pas restituer les biens revendiqués ni donc faire droit à votre demande.

3. Si vous m'écrivez dans une de ces faillites, il convient que vous mentionniez la référence correcte du dossier afin que je puisse vous répondre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sophie HUART qq. Curateur

